

BRÈVES

nouvelles de
St-Cyr

Lettre d'information n° 15 - Juin 2019

Le mot du Maire

Dans moins d'un an, cette municipalité va devoir cesser son activité. Le contrat moral qu'elle a passé avec les administrés qui lui ont fait confiance est rempli, et largement dépassé. Vous allez pouvoir découvrir, dans les pages intérieures le rappel de son action, secteur par secteur.

La révision globale du Plan local d'Urbanisme (PLU) est terminée. Je rappelle qu'elle va faire des déçus mais aussi des heureux. Les règles définies par les textes réglementaires ont considérablement évoluées. L'enquête publique, a permis aux administrés désirant découvrir le plan de l'aménagement du territoire communal, d'y apporter des « réclamations ». L'entrée en vigueur de ce document d'urbanisme devrait intervenir, fin 2019 voire début 2020.

La mise aux normes des bâtiments communaux a été réalisée dans les conditions qui ont été portées à votre connaissance, au fur et mesure de l'avancement des travaux. Rien ne vous a été caché.

L'assainissement collectif : Le zonage d'assainissement défini par le conseil municipal en 2012, à l'unanimité, qui était composé des membres de « l'opposition », dont je faisais partie, a été respecté. L'assainissement des hameaux du Grand Vedeix et de la Bourgonie a été mis aux normes. La construction du Multiservice Place Sylvain Gauthier, permettra d'apporter, un début de solution pour le secteur de la Juliette. La station du Bouquet, qui a besoin d'être réhabilitée et adaptée à l'extension de la zone pavillonnaire est prévue. Je signale que celle-ci, est nécessaire, si nous voulons rendre pérenne notre école. Que les plus pessimiste, regardent l'évolution des effectifs scolarisés. Ils correspondent, aux créations des divers lotissements.

Je précise, que le projet de cette municipalité concernant la zone du Bouquet permettra, non seulement de faire venir des jeunes ménages, mais aussi à nos aînés de rester (ou de venir) sur le territoire communal, en accédant à des logements adaptés au vieillissement et à loyers modérés. Ils peuvent être financés par l'OHDAC, d'où la nécessité d'un commerce de proximité (c'est celui qui est en cours de réalisation) et d'une liaison courte, prévue dans le document d'urbanisme, par « un emplacement réservé ».

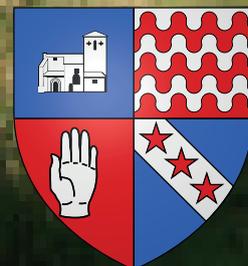
Vaste programme me direz-vous ? La municipalité par sa gestion raisonnée et raisonnable, s'y est préparée. Elle a réduit l'encours de la dette, réunissant de fait, les conditions nécessaires aux réalisations envisagées. La présentation des notes brèves et synthétiques des budgets et les diverses données comptables à découvrir en page intérieures sont la justification de ce que nous affirmons, et tout peut être contrôlé.

Personne ne peut contester le travail sérieux de cette municipalité. Je suis fier de l'avoir conduite, et publiquement je remercie les élus qui l'ont composée jusqu'au terme de leur mandat.

L'envie de servir, et d'être utile à la collectivité, pour ceux-ci, l'a emportée sur toutes les difficultés que nous avons rencontrées et supportées... Rien n'est facile, mais notre détermination est intacte et nous assumerons jusqu'au bout de ce mandat, notre devoir dans le respect des règles établies, et au nom de l'intérêt collectif.

Vive SAINT-CYR. Très respectueusement. Louis FURLAUD.

NUMÉRO SPÉCIAL BUDGET !



Mairie de Saint-Cyr – 8, Rue de la Liberté
87310 SAINT-CYR

Tél : 05 55 00 00 58

Fax : 05 55 00 05 55

mail : mairie.st-cyr@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-cyr-limousin.fr

Responsable de publication : Louis FURLAUD

Le Budget Principal - Compte Administratif 2018

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de Rochechouart. Il a été approuvé le 5 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services ;
 - une stabilité des subventions aux associations.
- La réalisation d'investissements ;
- Une dette contenue en n'ayant pas de recours à l'emprunt ;
- Une mobilisation des aides de l'État et du Département.

EN FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Les dépenses :

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel (salaires des agents, assurances et charges versées aux organismes), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 498 896,75 €

Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de la salle polyvalente...), aux impôts locaux, à la taxe d'aménagement, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers), ainsi qu'à la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'école le produit encaissé est supérieur de plus de 15 000 € au montant des annuités réglées pour les deux prêts contractés pour l'installation des panneaux).

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 575 252,96 €

Au final, l'écart entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt.

Conformément à l'article L 2313-1 du C.G.C.T. la rédaction d'une note brève et synthétique est OBLIGATOIRE pour présenter les enjeux des budgets.

Les notes de présentation complètes des Comptes Administratifs 2018 ainsi que des Budgets Primitifs 2019, du budget principal et des budgets annexes, sont sur le site internet de la commune. Cependant, tous les administrés de Saint-Cyr n'ayant pas d'ordinateur, il vous est présenté les budgets de façon plus simplifiée.

EN INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Le remboursement du capital des emprunts, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études liées à un projet, de travaux neufs ou qui contribuent à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 238 451,90 €

Les recettes :

Les subventions perçues, en lien avec les projets d'investissement inscrits au budget. Les emprunts contractés pour financer en partie un projet (ce n'est pas le cas pour la commune en 2018).

Le FCTVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissements de 2017 (59 180,54 €).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 238 449,67 €

Les principaux projets réalisés en 2018 :

- L'aménagement et l'accessibilité de la salle polyvalente ;
- La création d'un parking rue de la Liberté dans le bourg ;
- Le changement des dernières menuiseries anciennes des Bleuets.
- La poursuite de la révision globale du plan local d'urbanisme (PLU).
- L'achat de matériel et outillage pour les services techniques de voirie et d'entretien des bâtiments ;
- Les études et travaux préparatoires à la création d'un commerce Multiservices.

Le Budget Principal - Budget Primitif 2019

Éléments de contexte et de priorités du budget :

Le budget 2019 a été établi avec la volonté :

- de continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- de réaliser la création du commerce multiservice, cette opération ayant débutée en 2018 ;
- de financer les projets les plus urgents ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt cette année ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et des fonds européens chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées entre autres par les charges de personnel (salaires des agents, assurances et charges versées aux organismes), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses réelles de fonctionnement
2019 s'élèvent à 502 952 €**

Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de la salle polyvalente...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers), ainsi qu'à la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'école.

**Les recettes réelles de fonctionnement
s'élèvent à 546 320 €**

Au final, tout en étant obligatoirement équilibrée en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement doit permettre de dégager une somme suffisamment importante vers la section d'investissement ; afin de financer les projets d'investissements (on appelle cela l'autofinancement). Le recours à l'emprunt est cependant nécessaire pour les projets très importants financièrement, **ce qui n'est pas le cas cette année.**

**Le montant transféré à la section
d'investissement s'élève à 105 096 €**

D'autres part, la somme de 13 388 € est inscrite en « dépenses imprévues ». Il s'agit d'une réserve qui permet de faire face à certaines petites ou moyennes dépenses non prévues.

État de la dette :

Remboursement capital emprunts : 36 145,64 € (41 785,91 € en 2017).

L'encours de la dette (c'est ce que l'on doit aux banques) était au 31 décembre 2018 de 342 882,65 €, **soit 474,25 € / habitant.**

Tous nos emprunts sont à taux fixe. **Le dernier emprunt contracté l'a été en 2012.**

EN INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Elles concernent le remboursement du capital des emprunts, les acquisitions de matériel, de biens immobiliers, d'études liées à un projet, de travaux neufs ou qui contribuent à accroître le patrimoine de la commune. Le report du déficit de la section de 2018.

**Les dépenses réelles d'investissement
s'élèvent à 415 500 €**

Les recettes :

Les recettes d'investissement concernent les subventions perçues, en lien avec les projets d'investissement inscrits au budget. Les emprunts contractés pour financer en partie un projet (ce n'est pas le cas pour la commune en 2019). Le fonds de compensation de la TVA (reversement par l'Etat de la TVA payée en 2018 pour l'investissement). La taxe d'aménagement (liée aux autorisations de construire). La somme provenant de la section de fonctionnement (inscrite dans les dépenses de fonctionnement). L'affectation du résultat de 2018 provenant de la section de fonctionnement l'an dernier.

**Les recettes réelles d'investissement
s'élèvent à 341 555 €**

LA FISCALITÉ

Le taux des taxes a été maintenu pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 15,47%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,19%
- Taxe sur le foncier non bâti : 67,89%

Les bases étant revalorisées chaque année par l'administration fiscale, le produit perçu par la commune sera néanmoins en augmentation de 2,64% par rapport à l'an dernier.

Le budget annexe Assainissement

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant déléguée à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration).

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Compte Administratif 2018

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

L'assistance technique du Département et les intérêts d'emprunt. La somme de 41 838 € a été virée à la section d'investissement pour permettre de terminer le financement des travaux de la Bourgonie.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 828,40 €

Les recettes :

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures de la SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif). Pour 2018, ce budget annexe a bénéficié d'une subvention du budget principal (24 560 €) pour s'équilibrer tout en permettant le virement de la somme nécessaire à la section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 41 745,00 €

EN INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Les travaux, le remboursement du capital des emprunts et le report du déficit de la section de 2018.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 161 751,15 €

Les recettes :

Les subventions en lien avec les travaux inscrits au budget. Le fonds de compensation de la TVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissements réalisées en 2017 (23 726,43 €). L'affectation du résultat 2017 provenant de la section de fonctionnement de l'an dernier, le virement de la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 181 618,15 €

Budget Primitif 2019

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

L'assistance technique du Département et les intérêts d'emprunt. La somme de 7 457 € est virée à la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 000 €

En recettes :

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 000 €

EN INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Le remboursement du capital des emprunts et le report du déficit de la section 2018.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 43 947 €

Il n'y a pas de travaux prévus cette année, mais les recettes attendues permettent d'équilibrer le budget en prévoyant des crédits pour 39 947 € qui pourront être utilisés dans l'éventualité de travaux urgents qui nous incomberaient en cours d'année.

Les recettes :

Le fonds de compensation de la TVA (25 933 €) correspondant à la récupération de la TVA sur les travaux réalisés en 2018. L'affectation du résultat de 2018 provenant de la section de fonctionnement de l'an dernier (35 407 €). Le virement de la section de fonctionnement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 61 340 €

État de la dette :

Le remboursement du capital de l'emprunt en cours représente 3 666,46 €. Il s'agit de l'emprunt contracté en 2001 pour les travaux d'assainissement du Bouquet. Ce prêt est à taux fixe.

L'encours de la dette était de 7 332,86 € au 31 décembre 2018. **La dernière annuité sera réglée en 2020.**

Investissements réalisés sous la mandature 2014-2020

TOTAL DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNÉES 2014-2018 (5 ANS) : 1 449 758,24 €

NOTA : les investissements 2019 sont en cours de réalisation. Le coût de ces réalisations et leur mode de financement vous seront communiqués dès que les travaux seront terminés. Ils devraient également être réalisés sans recours à l'emprunt.

Pour rappel l'encours de la dette c'est ce que l'on doit aux banques, et l'annuité de l'exercice concerne le capital + les intérêts versés aux banques.

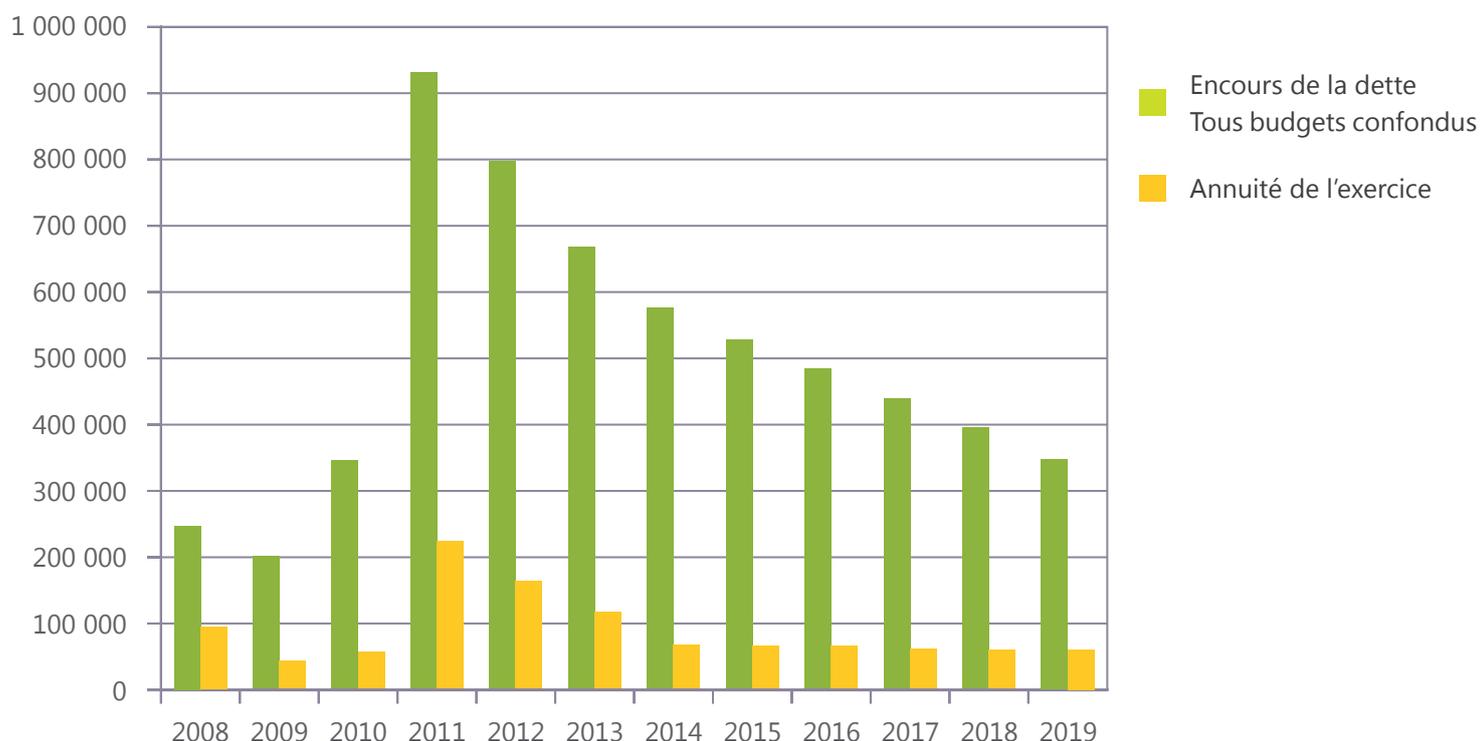
État de l'encours de la dette entre 2014 et 2018

Encours de la dette	Au 01/01/2014	Au 31/12/2018
Budget Principal	547 214.25 €	342 882.65 €
Annuité	60 580.11 €	56 337.87 €
Différence		↘ 204 331.60 €
Budget Assainissement	29 546.47 €	7 332.86 €
Annuité	6 639.85 €	4 292.32 €
Différence		↘ 22 213.61 €
Tout budget confondu		↘ 226 545.21 €
Total par habitant	797.73 €	484.39 €
Différence		↘ 313.34 € / 

PRINCIPAUX PROJETS DE 2019

- La construction d'un commerce Multiservice sur la place Sylvain Gauthier.
- La réfection des trottoirs des lotissements du Bouquet et des Judies.
- L'installation d'un poteau incendie dans le village du Grand Vedeix.
- L'acquisition de matériels et outillage techniques.
- L'acquisition de mobilier pour la cuisine de la salle des fêtes.
- Le déplacement d'un candélabre place de l'Abbé Elias.
- La poursuite et la clôture de la révision globale d'urbanisme (PLU).

>> Réduction de l'encours de la dette dû à l'absence d'emprunt depuis 2013 <<



Rappel des investissements réalisés de 2014 à 2018 inclus

Dans le respect de ma promesse, voici le récapitulatif de l'action du conseil municipal des 5 premières années de cette mandature. Il est éloquent et il fait notre fierté. **Les investissements réalisés l'ont été sans recours à l'emprunt, sans augmenter la pression fiscale des ménages, et dans un contexte de baisses de dotations de l'État.** Elles sont dues, au prélèvement que ce dernier effectuait par la participation des communes au désendettement, et aux conséquences de la réforme des collectivités territoriales qui a rattaché notre commune au canton de Rochechouart, ce qui a engendré une baisse conséquente de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Les données qui sont portées à votre connaissance ne sont que les investissements éligibles au FCTVA. En ce qui concerne l'encours de la dette (total ou par habitant), et l'annuité de l'exercice, (là aussi, totale ou par habitant), ce n'est que le récapitulatif des notes de synthèses que nous avons **L'OBLIGATION** de vous transmettre chaque année. Une dernière précision, **cette mandature n'a fait l'objet d'aucun leg, ce qui n'a pas été le cas des mandatures précédentes.** Les investissements réalisés secteurs par secteurs sont les suivants :

ASSAINISSEMENT

2014	156 116,16 € TTC	le Grand Vedeix + travaux fosse de Gorretie et branchement d'un administré
2015	16 202,76 € TTC	le Grand Vedeix
2016	17 146,76 € TTC	station du Bourg et début réalisation du projet de la Bourgonie
2017	157 010,23 € TTC	réalisation de l'assainissement collectif de la Bourgonie
2018	158 084,69 € TTC	réalisation de l'assainissement collectif de la Bourgonie
TOTAL	504 560,60 € TTC	

BÂTIMENTS COMMUNAUX

2015	7 830,14 € TTC	préparation de la mise aux normes de la Mairie
2016	146 905,48 € TTC	garderie + travaux de la Mairie et démolition de la Résidence des Tilleuls
2017	204 001,34 € TTC	travaux de la Mairie, de la salle des fêtes et préparation du multiservices
2018	114 752,17 € TTC	travaux de la salle des fêtes, menuiseries s/s des bleuets, etc...
TOTAL	374 715,89 € TTC	

MOTIFS LUMINEUX DÉCORATIFS

L'existant (obsolète) a été changé dans le cadre des économies d'énergie ;

2014	1 900,80 € TTC	illuminations du centre bourg
2015	1 775,16 € TTC	illuminations du centre bourg
2016	1 913,52 € TTC	illuminations du centre bourg
2017	145,20 € TTC	illumination de la garderie
2018	211,20 € TTC	cordon lumineux pour réparation d'éléments défectueux + connecteurs
TOTAL	5 945,88 € TTC	

DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION DU BOURG ET DES HAMEAUX

Cet investissement n'est pas très élevé, mais les charges de fonctionnement liées à l'utilisation du personnel administratif ont été très conséquentes. Cela a été un travail long et fastidieux.

2015	6 142,08 € TTC	achat de plaques et de numéros
------	----------------	--------------------------------

CIMETIÈRE COMMUNAL

Les choix de certaines familles (pour les défunts) ayant évoluées, il était nécessaire de se montrer prévoyant.

2015	6 900,00 € TTC	construction d'un 2 ^{ème} columbarium
------	----------------	------------------------------------------------

ÉGLISE

2017	11 212,80 € TTC	réfection du chauffage
------	-----------------	------------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2017, certaines dépenses de fonctionnement (liées à des charges d'entretien) sont éligibles au FCTVA.

2017	3 515,88 € TTC
2018	57,67 € TTC
TOTAL	3 573,55 € TTC

Rappel des investissements réalisés de 2014 à 2018 inclus - suite

DIVERS

Il s'agit de dépenses dont la TVA est récupérable auprès du FCTVA.

2014	4 705,66 € TTC	projecteurs d'éclairages, réfection des jeux d'enfants, etc...
2015	2 049,93 € TTC	aménagement garderie et achat vaisselle salle polyvalente
2016	3 865,79 € TTC	achat de jardinières, achat de 10 tables et de 20 bancs, etc...
2017	7 111,87 € TTC	frais de notaire de l'achat des licences IV, achat de l'abris bus, etc...
2018	4 532,76 € TTC	miroir sortie parking et équipements complémentaires salle des fêtes
TOTAL	22 265,81 € TTC	

ÉCLAIRAGE PUBLIC

2014	600,52 € TTC	travaux d'éclairage dans le bourg
2015	6 817,48 € TTC	programme PEPS
2016	12 700,70 € TTC	programme d'extinction de nuit 0h00-5h00
TOTAL	20 118,70 € TTC	

ÉCOLE-CANTINE

2014	11 952,09 € TTC	achat de mobilier, de vaisselle, clôture école, isolation vide-sanitaire, etc...
2015	870,00 € TTC	achat d'un PC portable
2016	2 483,66 € TTC	achat d'aspirateur, de portables pour les enfants et de matériel de cuisine
2017	5 121,48 € TTC	mise en place d'une sécurité gaz, enduit préau, achats divers, etc...
2018	1 283,98 € TTC	achats de chauffe-eau cantine et école, coupe frite, et matériel école
TOTAL	21 711,21 € TTC	

SERVICES ADMINISTRATIFS (Mairie)

2014	855,80 € TTC	achat unité centrale, de téléphone sans fil, etc...
2015	1 787,92 € TTC	achat de PC portable et de téléphones
2016	6 334,68 € TTC	achat de mobilier mairie, d'un projecteur, etc...
2017	9 505,28 € TTC	achat de rayonnage et de divers éléments suite réfection mairie
2018	3 120,02 € TTC	achat vitrine extérieure mairie et d'un standard téléphonique
TOTAL	21 603,70 € TTC	

SERVICES TECHNIQUES

2014	195,64 € TTC	armature bac pour tondeuse
2015	1 577,70 € TTC	achat d'une remorque, d'une cuve et d'éléments pour la lame « chasse neige »
2016	26 500,00 € TTC	achat d'un tracteur ISEKI et d'un broyeur
2017	16 117,82 € TTC	achat d'une épareuse, 2 groupes électrogène, 1 échelle, 1 marteau piqueur, etc...
2018	758,97 € TTC	achat d'une bétonnière, meuleuse, et ponceuse
TOTAL	45 150,13 € TTC	

RÉVISION GLOBALE DU P.L.U.

Décidé en décembre 2012 et voté à l'unanimité, la révision n'a débuté qu'en octobre 2014.

2014	72,00 € TTC	annonces légales
2015	6 660,00 € TTC	honoraires du bureau d'études
2016	10 890,00 € TTC	honoraires du bureau d'études
2017	9 669,00 € TTC	honoraires du bureau d'études
2018	8 568,00 € TTC	honoraires du bureau d'études
TOTAL	35 859,00 € TTC	

VOIRIE

2014	5 732,82 € TTC	réalisation du chemin de la vigne, frais de notaire pour vente, etc...
2015	102 038,54 € TTC	réfection de l'aqueduc RD 102, aménagement de la zone 30, etc...
2016	14 856,69 € TTC	goudron. Ch. Des ratéladis, élagage RD 58, aménag. Place S. GAUTHIER...
2017	204 001,61 € TTC	aménagement du centre-bourg, trottoirs et place LEBOUTET
2018	48 086,50 € TTC	création du parking des tilleuls, réfection Rte. Du petit moulin
TOTAL	374 715,89 € TTC	

Les travaux en cours

Goudronnage des trottoirs des lotissements du Bouquet et des Judies

Plusieurs entreprises ont répondu à la phase « consultation des entreprises ». La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 6 mai 2019 pour assister à la présentation et l'analyse par l'ATEC 87, des 5 propositions qui ont été formulées. Le choix de la CAO doit être entériné par le Conseil Municipal. Les travaux devraient pouvoir débuter courant juin 2019.

Réfection des chemins des Rateladis (2^{ème} partie), de l'étang du Bouquet et de la Brunie

Réalisés par l'intermédiaire du SMVG - Syndicat Mixte Vienne Gorre, nous avons dû, pour des raisons d'attributions de subventions plus avantageuses reformuler notre demande.

La réponse nous sera donnée le 24 juin 2019 lors de la réunion sur l'attribution des subventions aux communes par le Département. Notre présence étant souhaitée (ce qui est compréhensible), vous en serez rapidement informé.

Quoiqu'il en soit, les travaux sont planifiés courant 2^{ème} semestre 2019.

L'assainissement collectif

Conscient des solutions qu'il apporte à nos villages, certains administrés montrent leur impatience, et je les comprends. Cette lucidité les honore, car ils n'ignorent pas que les textes réglementaires évoluent, et leurs contraintes, vont de paires.

Cependant, notre commune possède des stations obsolètes. Elles posent des problèmes divers. La plupart sont liés à l'implantation, à une sous-évaluation de leur capacité par rapport à l'évolution d'un secteur ou, tout simplement à l'usure du temps.

La municipalité a d'ores et déjà, engagé des études pour régler ces situations et les litiges qui peuvent en découler. Soyez assurés que la volonté qui nous caractérise pour y faire face, permettra de trouver une solution dans l'intérêt collectif. Des moyens existent et nous les utiliserons, que personne n'en doute.

Cependant, nous favoriserons, et nous rechercherons, toujours la solution amiable, qui à mon avis doit l'emporter. C'est une question de bon sens et d'économie budgétaire. Mais, pour cela il faut pouvoir dialoguer, ce qui n'est pas toujours aisé. Le dernier assainissement collectif qui vient d'être réalisé pour la commune en est un exemple. Nous y avons fait face, et tout le monde semble satisfait...



Projet phare de la municipalité

Commerce multi-services

Les travaux ont commencé deuxième quinzaine d'avril 2019. Comme cela vous a été annoncé, les études réalisées en amont ont permis d'en définir l'emplacement. Sa mise en service devrait intervenir vers la fin de l'année. Les aménagements extérieurs sont planifiés. Il s'agit du Parking et des « accessoires » qui permettront à ce lieu d'amplifier la convivialité (ex. création d'un terrain de boules...). Le dossier est en cours d'instruction, et il va de soit qu'il se réalisera dans la continuité.

Les travaux terminés, vous aurez (comme d'habitude), connaissance du prix de revient de ce projet, du plan de financement et du reste à charge commune. Si les promesses des entités territoriales auxquelles nous sommes subordonnés, sont conformes à nos attentes, vous pourrez constater, que les efforts entrepris par la municipalité sont récompensés.

